



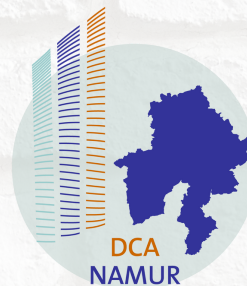
Quand les beaux jours reviennent, vous pouvez être sollicité par des "démarcheurs" : **démousseurs de toit, jardiniers, asphalteurs, ramoneurs et bien d'autres**, peuvent sonner à votre porte pour proposer leurs services. Indiquant parfois avoir repéré un problème ou un besoin.

Si ce type de service peut être utile, il convient d'être **prudent**.

Plusieurs cas d'escroquerie ont été rapportés : travaux non réalisés, prix exorbitants, vols, ...

Il convient donc d'être **vigilant**, de se poser les bonnes questions et de **faire attention à certains signaux** qui doivent vous alerter et vous permettre d'adopter les bons réflexes

Ces conseils sont transposables à des situations analogues. Ils ne visent pas spécifiquement un secteur particulier.



Police Fédérale

CETTE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION VOUS EST

PROPOSÉE PAR LE CIEAR - DCA NAMUR

ET

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR



Rue Bertrand Janquin 70, 5100 Jambes



dca.nam.ciear@police.belgium.eu



<https://ciear-namur.wixsite.com/ciear>

LES DÉMARCHEURS

**ATTENTION
AUX
ARNAQUES**



SIGNAUX D'ALERTE



VICTIME OU TÉMOIN QUI CONTACTER ?



QUESTIONS À VOUS POSER



ABSENCE DE NUMÉRO D'ENTREPRISE

ABSENCE DE NUMÉRO DE TVA

Chaque société en Belgique est tenue d'en disposer

Vous pouvez le demander au SPF Économie et
vérifier sur Internet

<https://kbopub.economie.fgov.be>

SITUATIONS ALARMANTES

Le demandeur vous fait part de la découverte de
situations alarmantes nécessitant une prise en
charge rapide

ABSENCE DE CARTE DE MARCHAND AMBULANT

Plusieurs modèles existent, mais tous comprennent

les informations suivantes : nom et prénom du
porteur, n° d'entreprise, code QR et une durée de
validité

Cette carte est délivrée par une des autorités
suivantes :

SPF Économie avant 2015

Maintenant, par une des trois régions

POLICE

En cas d'urgence, faites le **101**
Sinon, contactez votre zone de police

COMMUNE

Service de prévention
Partenariat Local de Prévention (PLP)

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL ÉCONOMIE

Via le site web

<https://pointdecontact.belgique.be>

0800/120.33 (numéro gratuit)

CES TRAVAUX SONT-ILS NÉCESSAIRES ?

CONNAISSEZ-VOUS LES PRIX DU MARCHÉ ?

LES BONS RÉFLEXES



Ne laissez **pas entrer** un démarcheur non
sollicité

Évitez les paiements en liquide, préférez le
virement **bancaire**

Ne vous laissez **pas conduire** auprès d'un
organisme bancaire pour retirer de l'**argent**

Exigez votre droit à une **période de réflexion de
7 jours**

Aucun acompte ne peut être exigé pendant
cette période

Demandez un **devis détaillé**

Méfiez-vous d'un **tarif trop avantageux**